

leur agence de publicité pour avoir annoncé dans des messages publicitaires à la télévision que leurs produits permettaient de surmonter des sensations de fatigue et de dépression, le ministre envisage-t-il de prendre une initiative semblable en vue de protéger les consommateurs canadiens contre une telle publicité fautive et trompeuse?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je pense que les griefs relatifs à la santé publique sont de la compétence de mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Mme MacInnis: Monsieur l'Orateur, cette affaire ne concerne pas du tout la santé publique; c'est un problème de publicité fautive et mensongère, et le gouvernement des États-Unis a intenté une action à ce sujet.

M. l'Orateur: A l'ordre.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Hees: Levez-vous et répondez comme un homme!

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable représentant soulève la question de privilège.

L'hon. M. Basford: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur, au sujet de l'intervention du député de Prince Edward-Hastings. Votre Honneur a clairement eu l'intention de ne pas me permettre de répondre à la question. Je crois qu'il y a donc lieu de faire état au compte rendu que je suis resté assis d'ordre de la présidence.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Hees: Je soulève la question de privilège...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je suis certain que le député peut répondre à cette admonestation, mais ce qu'a dit le ministre pourrait peut-être s'appliquer aussi au député. Nous passerons à une autre question. A mon avis, il n'y a vraiment pas lieu de soulever la question de privilège et, s'il en est ainsi, on ne doit pas poursuivre.

L'hon. M. Hees: Il était clair aussi, monsieur l'Orateur, que le ministre n'avait aucune intention de donner une réponse quelconque, comme d'habitude.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La représentante de Vancouver-Kingsway a peut-être une question supplémentaire.

Mme MacInnis: Oui, monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Si le ministre s'estime incapable de régler seul cette

affaire qui comporte de la publicité fautive et trompeuse est-il prêt à consulter son collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social afin de déterminer si, à eux deux, ils peuvent trouver le moyen de surmonter ce sentiment de fatigue et de découragement?

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, d'abord en ce qui concerne la santé. Afin de clarifier ma réponse précédente, nous prenons conseil auprès des experts du gouvernement en matière de santé publique, c'est-à-dire auprès des fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. S'ils nous avisent qu'une publicité est trompeuse, nous prenons les mesures nécessaires. Nous les avons déjà consultés auparavant et nous le ferons encore.

LES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE COMPENSATION POUR LA BAISSE DES VERSEMENTS D'ALLOCATIONS

M. Robert Simpson (Churchill): Je voudrais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Comme il est absent, je vais la poser au ministre suppléant. Comme les chèques remis actuellement aux fonctionnaires retraités comprennent l'augmentation consentie récemment, alors que les bénéficiaires d'allocations aux anciens combattants notent une diminution correspondante des sommes qu'ils reçoivent, le gouvernement envisage-t-il d'apporter des modifications à la législation concernant les anciens combattants, afin de relever ce plafond?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! Il me semble que cette question a déjà été posée. Vu son importance, le ministre voudra peut-être y répondre.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Le ministre a dû s'absenter aujourd'hui pour des raisons indépendantes de sa volonté. Je veillerai à ce qu'il soit avisé de cette question le plus tôt possible, afin de pouvoir répondre au député.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'INFLATION—L'APPLICATION DES MESURES DE LUTTE SUR UNE BASE RÉGIONALE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): J'ai une question pour le ministre de l'Expansion économique régionale. Le ministre exprimait-il la politique gouvernementale, samedi soir à Toronto, quand il a dit que les disparités économiques régionales constituaient le problème n° 1 au Canada? Si oui, cela signifie-t-il que maintenant la lutte du gouvernement contre l'inflation sera menée sur une base régionale?